

Le 24 septembre 2024, le CPM fêtera ses 50 ans !

—————→ **VENEZ CÉLÉBRER AVEC NOUS!** ←————

CPM EXPRESS – SEPTEMBRE 2024

POUR LES COMITÉS D'USAGERS ET DE RÉSIDENTS,
ORGANISMES AFFILIÉS ET MEMBRES PROTECTION SANTÉ

Au CPM, on s'occupe des droits en santé les plus importants au monde : les vôtres !

DES BONS COUPS SIGNALÉS PAR LE
COMITÉ DES USAGERS DE L'INSTITUT
UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE
DE MONTRÉAL



Sur la photo, de gauche à droite : une bénévole et monsieur Varisco (membre CU), Suzanne Desbiens, coordonnatrice, Alfonso Cota, bénévole, Patrick Cothenet, bénévole (et président du CU de Hôpital Maisonneuve-Rosemont), Jacques Côté,

CPM EXPRESS

président du CU, Diane Dumoulin, bénévole, Marie-Ange Binette, membre CU et Lauréanne de Verteuil, membre CU.

Il y a quelques semaines en effet, le comité des usagers de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal nous communiquait quelques-uns de ses bons coups :

- Climatisation dans les chambres, inexistante en 2018, et depuis les demandes du comité, ajout de 15 unités de climatisation dans les chambres et dans les postes infirmiers ;
- Intérêt bonifié de la part de l'Administration pour les tournées et les rapports du comité, lui permettant d'avoir un état des lieux à jour, détaillé et critique de diverses situations vécues par les résidents ;
- Malgré l'interdiction de fumer décidée par l'Administration, obtention de 5 zones extérieures désignées pour les résidents fumeurs.

PARTICIPATION DU CPM À LA REMISE DES PRIX D'EXCELLENCE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ



Mme Claire Morin (à droite), membre du Conseil d'administration du CPM et vice-présidente du comité d'usagers de l'hôpital de Chicoutimi, participait le 23 mai dernier à la remise des prix d'excellence du Réseau de la santé du Québec. Elle y

rencontra et put s'entretenir avec la nouvelle présidente et cheffe de la direction de Santé Québec, Mme Geneviève Biron (à gauche).

RAPPEL IMPORTANT ! ACTION COLLECTIVE : À LA RECHERCHE D'UN(E) RÉSIDENT(E) DE CHSLD

Dans l'action collective entreprise par le Conseil pour la protection des malades depuis 2018 contre les CHSLD publics du Québec pour cause de maltraitance, et pour que l'action collective puisse continuer et arriver au procès, au nom de milliers de résidents, **le CPM est à la recherche d'un(e) résident(e) de CHSLD qui réside (ou qui a résidé) dans un CHSLD public, entre le 11 juillet 2015 et aujourd'hui.** N'hésitez pas à nous communiquer votre intérêt ou celui d'une personne qui serait intéressée, avec ses coordonnées.

RAPPEL : FINANCEMENT ET AUTONOMIE DES COMITÉS DE RÉSIDENTS

C'est le 22 février 2024 que le CPM a adopté une résolution enjoignant au MSSS d'améliorer le financement des comités de résidents, lequel n'a pas été revu depuis plusieurs années. Cette préoccupation fait partie du plan d'action du CPM.

Le CPM rencontre sous peu le cabinet des ministres de la Santé, monsieur Christian Dubé et madame Sonia Bélanger. Il serait important que tous les comités adoptent leur résolution et la transmettent à la direction de l'établissement ainsi qu'aux ministres de la Santé, monsieur Christian Dubé et madame Sonia Bélanger :

ministre@msss.gouv.qc.ca
ministre.delequee@msss.gouv.qc.ca

Pour mémoire, voir un extrait de la [résolution en annexe](#).

En juillet 2024, le CPM a reçu une lettre du sous-ministre associé à la santé, M. Daniel Desharnais, qui accusait réception de notre revendication et lui indiqua que des travaux sont en cours sur ce sujet au MSSS et que le dossier chemine. Réponse tout de même encourageante. Espérons pour le mieux.

AUTRES DOSSIERS EN COURS DE REVENDICATION PAR LE CPM ET SUIVIS

- Pour un système plus efficace de chèques emploi-service en soins à domicile, dont on attend encore des nouvelles de la part du ministère de la Santé ;
- Suivant une information provenant d'un comité situé sur l'île de Montréal, on demande de nous informer de toute action décidée unilatéralement par l'Administration, à savoir qu'on jumelle des CHSLD avec des hôpitaux, sans égard au lieu ou au professionnel de la santé auprès duquel le résident est déjà inscrit ou suivi ;
- Pour un réseau public de santé fort et contre les agences privées ;
- Pour des soins à domicile, incluant des visites médicales ;
- Pour que l'infraction pénale de maltraitance finisse par être reconnue par les services policiers du Québec.

INFORMEZ-NOUS DES BONS COMME DES MOINS BONS COUPS DANS VOTRE MILIEU

Au CPM, on souhaite être informé des bons comme des moins bons coups que les comités et les membres vivent ou ceux dont ils sont témoins dans le réseau de la santé. Ceux-ci pourront faire l'objet d'un article dans un prochain CPM express, être partagés avec les autres collègues, en plus de pouvoir être cités lors de présences médias du CPM ou de son président (avec photo si possible, le tout à info@cpm.qc.ca).

**FORMATIONS TOUJOURS
OFFERTES AUX COMITÉS ET
ORGANISMES AFFILIÉS
(500 \$ PLUS FRAIS)**

PROJET DE LOI 15, RÉFORME DUBÉ, UN APERÇU POUR LES COMITÉS AFFILIÉS (ME PAUL BRUNET)

Un bref retour sur l'état des dispositions quant aux droits des usagers et au fonctionnement des comités d'usagers et de résidents.

LE VRAI RÔLE D'UN COMITÉ D'USAGERS OU DE RÉSIDENTS (ME PAUL BRUNET)

On décrit le rôle tel qu'inscrit dans la loi, dans le cadre de référence et dans la littérature et non celui que certains voudraient bien qu'il joue.

COMMENT MILITER AU SEIN D'UN COMITÉ D'USAGERS OU DE RÉSIDENTS (M. BENOIT RACETTE)

Rendre son travail bénévole gratifiant en réalisant une œuvre valable et qui porte, en faveur des usagers, de leurs familles ou de leurs proches.

LES PRATIQUES D'INTERVENTION DIRECTE EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)

Se présenter, informer les autorités du rôle que le comité et ses membres entendent jouer au sein de l'établissement et auprès de l'Administration, dans le respect de la loi et de l'autorité, mais jamais avec complaisance.

POURQUOI, COMMENT : L'ALTERNATIVE DES CAMÉRAS EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)

Une solution extrême, souvent en désespoir de cause, face à l'inaction et l'absence de suivi de demandes ou de plaintes des usagers ou de leurs familles.

LE DROIT À DEMANDER L'AIDE MÉDICALE À MOURIR (ME PAUL BRUNET)

LA CONFIDENTIALITÉ DU DOSSIER D'UN USAGER (ME PAUL BRUNET)

ÉVÉNEMENT(S) À VENIR

LE 50^E !

- Célébrations en personne pour le [50e anniversaire de fondation du Conseil pour la protection des malades le 24 septembre 2024](#) (une initiative de la Fondation Claude-Brunet). Il reste encore quelques places pour l'événement.
- Plusieurs partenaires-présentateurs pour l'événement, dont les suivants, ont accepté d'appuyer l'événement :
 - Ministère de la Santé et des Services sociaux
 - M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux
Député de Laprairie
 - Mme Sonia Bélanger, ministre déléguée à la Santé et ministre responsable des Aînés
Députée de Prévost
 - Fédération des médecins spécialistes du Québec
 - Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
 - Incyte Biosciences Canada
 - AstraZeneca
 - Quebecor Media
 - Dunton Rainville avocats
 - Vertex Pharmaceuticals
 - Raymond Chabot Grant Thornton
 - Bausch Health

NOTEZ BIEN : en raison de l'événement du 50^e anniversaire du CPM le 24 septembre, il n'y aura pas de réunion du CPM avec les personnes-ressources ou avec les président(e)s des comités. Les réunions reprendront en octobre. Merci pour votre compréhension.

UN AUTRE COLLOQUE DU CPM EST EN
VOIE D'ÊTRE ORGANISÉ POUR LE
DÉBUT DE 2025. À SUIVRE !

GARDONS-NOUS INFORMÉS !

M E R C I E N C O R E P O U R V O T R E A P P U I !

L'équipe du Conseil pour la protection des malades

- Me Paul G. Brunet, M.A.P., avocat, président-directeur général
Président du conseil d'administration
Montréal
- M. Pierre Hurteau, Ph. D., vice-président,
Comité des résidents du CHSLD Camille-Lefebvre – **Lachine**
- Mme Micheline Boucher-Granger, trésorière
Membre cooptée – **Laval**
- Mme Ginette Boisvert, secrétaire
Comité des usagers affilié de Bécancour-Nicolet-Yamaska – **Mauricie et Centre-du-Québec**
- Mme Nicole Johnson, administratrice
Membre cooptée – **Gaspésie**
- Mme Marielle Raymond, administratrice,
Comité des usagers affilié Centre hospitalier régional du Grand-Portage, Rivière-du-Loup – **Bas-Saint-Laurent**
- Mme Seeta Ramdass, administratrice, Affiliated Users' Committee Lethbridge Layton-Mackay
Montréal
- Mme Ginette Desmarais, administratrice
Comité de résidents affilié
Hôpital et centre d'hébergement d'Youville de Sherbrooke – **Estrie**
- Mme Claire Morin, administratrice
Vice-présidente, Comité des usagers, Hôpital de Chicoutimi – **Saguenay-Lac-Saint-Jean**
- Mme Francine Leroux, administratrice
Comité des usagers Lac-des-Deux-Montagnes
Laurentides
- Mme Lise Dubé, administratrice
Comité des usagers de Rouyn-Noranda – **Abitibi-Témiscamingue**
- M. Benoit Turcotte, chef administration et Web
- Me Stéphanie Yanakis, avocate
- Me Nancy Piché, avocate
- Me Céline Dauphinais, avocate
- M. Benoit Racette, formateur

- **TÉL. :** (514) 861-5922
- **SITE WEB** www.cpm.qc.ca
- **COURRIEL** info@cpm.qc.ca

Conseil pour la protection des malades
3565 rue Berri, bureau 230
Montréal (Québec) H2L 4G3

CPM EXPRESS

ANNEXE

Voici un extrait de la résolution concernant le financement des comités :

Considérant par ailleurs les problèmes de financement auxquels sont régulièrement confrontés les comités de résidents ;

Considérant que pour la vaste majorité des comités de résidents, ceux-ci ne reçoivent que 1 000 \$ par an et que ce montant s'avère insuffisant ;

Considérant que les comités de résidents ont vu leur rôle augmenté de par le mandat d'assistance et d'accompagnement qui leur est désormais confié auprès des résidents (article 149, PL 15 amendé) ;

Considérant que le financement desdits comités de résidents n'a pas été revu depuis une vingtaine d'années ;

Considérant que le ministre de la Santé a lui-même déclaré publiquement le 20 avril 2023, en commission parlementaire lors de l'étude du PL 15, que la question du financement des comités peut se régler facilement ;

Qu'il soit décidé ce qui suit et que la présente résolution soit soumise au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé et à la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, madame Sonia Bélanger :

*Que le financement des comités de résidents, en CHSLD public et privé conventionné, soit fondé et accordé **annuellement et directement** aux comités de résidents sur le critère du nombre de résidents hébergés au permis selon les catégories suivantes :*

Nombre de résidents hébergés	Montant de base pour un comité de résidents en hébergement SAPA	Montant supplémentaire de 1 500 \$ par tranche de 100 résidents	Total
10 à 100 résidents	1 000 \$	1 500 \$	2 500 \$ minimum
101 à 200 résidents	1 000 \$	3 000 \$	4 000 \$ minimum
201 à 300 résidents	1 000 \$	4 500 \$	5 500 \$ minimum
301 résidents et plus	1 000 \$	5 500 \$	6 000 \$ minimum

Le CPM demande aussi l'aide d'une 2^e personne-ressource afin de mieux soutenir les comités de résidents, notamment depuis le nouveau rôle qui leur a été attribué en matière d'assistance et d'accompagnement.